

Sélections nationales slalom et kayak cross senior/U23

Vaires-sur-Marne 9 au 13 AVRIL 2025

Bulletin d'informations n°3

FFCK
Canoe Kayak et Sports de Pénale

VAIRES SUR MARNE

SÉLECTIONS
ÉQUIPES DE FRANCE SLALOM
SENIOR ET U23
9 au 13 AVRIL 2025

Stade nautique olympique d'Île-de-France

ffck.org

© Bruno Louis / Romain Bruneau

INTRODUCTION

Le Bulletin Officiel n°1 apporte des précisions importantes au déroulement des sélections nationales slalom et kayak cross sénior/U23 2025. Il informe également de la liste des athlètes autorisés à s'inscrire en slalom et kayak cross, car membres du collectif France ou internationaux 2024.

Le bulletin officiel n°2 indique les noms des athlètes autorisés à s'inscrire en kayak cross et en slalom, dans l'embarcation dans laquelle ils ont leur meilleur classement N1.

Ce bulletin officiel, en prenant en compte les règles de sélection slalom, dans le chapitre sur les informations relatives à la participation aux Sélections Nationales, précise la liste d'athlètes de chaque genre (homme et femme) qui peuvent s'inscrire aux sélections nationales à l'issue des courses de slalom de la N1 de Cesson..

Pour rappel, les 4 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 1 de N1 à Cesson Sévigné, dont au moins 3 U23, non encore autorisés à participer aux sélections nationales pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance et en Kayak Cross, ainsi que les 4 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 2 de N1 à Cesson Sévigné, dont au moins 3 U23, non encore autorisés à participer aux sélections nationales, et donc différents des 4 premiers de la manche 1, pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance et en Kayak Cross.

INFORMATIONS COMPÉTITION

Programme général et procédures de course :

Voir bulletin n°1

Nomination des chefs d'équipe :

Tout participant ou club doit avoir un chef d'équipe désigné. Le chef d'équipe doit être à jour de sa licence FFCK. Il doit remplir le questionnaire suivant au plus tard le **3 avril 2025** à minuit <https://forms.office.com/e/pAZriddszZ?origin=lprLink> pour informer de ses coordonnées. Il ne peut y avoir qu'un seul chef d'équipe par club. Un chef d'équipe peut officier pour plusieurs clubs. Les CTS et personnels FFCK ne peuvent pas représenter un club.

Réunion des chefs d'équipe slalom :

Mardi 8 avril 2025 à 17h30 à la Maison des Sports de Pagaie, salle de séminaire.

Toute question relative au mode de sélection ou à l'organisation des sélections nationales doit être posée par écrit avant lundi 7 avril à 20h sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/VH7XWTAUaW>

Réunion des chefs d'équipe kayak cross :

Vendredi 11 avril 2025 à 20h à la Maison des Sports de Pagaie, salle du Conseil.

Créneaux d'entraînements :

Avant le 7 avril 2025, les créneaux sont à la charge des clubs (réservation et paiement auprès de l'Île de loisirs)

Lundi 7, mardi 8 et vendredi 11 avril, les créneaux slalom et kayak cross seront gérés par l'organisation et seront payants (total par athlète 30 €). Chaque responsable de club devra inscrire ses athlètes sur le site HelloAsso dont le lien est disponible ci-après. L'inscription sera automatique pour les 4 entraînements officiels (2 entraînements slalom et 2 entraînements kayak cross).

<https://www.helloasso.com/associations/ffck/evenements/entraitements-officiels-selections-slalom-2025>

La date limite d'inscription à ces créneaux est fixée au 3 avril 2025 à minuit. Un planning sera alors communiqué. Les demandes exceptionnelles de changement de créneau de navigation devront être envoyées par mail à bpeschier@ffck.org.

La mise en place des portes sera assurée 30 minutes avant le premier créneau et modifiée chaque jour par les entraîneurs nationaux. Il est interdit de déplacer ou rajouter des portes une fois en place.

Le parcours officiel de kayak cross sera en place le lundi 7 avril et le vendredi 11 avril pour les entraînements officiels. Le matériel aux normes ICF en vigueur en 2025 est obligatoire pour les créneaux d'entraînement officiels. La rampe sera accessible pour les deux entraînements officiels.

Il n'y aura pas de prêt de matériel en dehors des athlètes du collectif France slalom.

L'accès au bâtiment Pôle France (hangars, séchoirs, vestiaires, salle de musculation et bureaux est réservé pendant toute la période d'entraînements et de compétition aux membres du collectif France.

Les toilettes dans le bâtiment sont accessibles.

Procédure d'inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site FFCK « Inscriptions en ligne », jusqu'au 3 avril 2025. Une mise à jour sera effectuée à la suite de la Pyrénées Cup de Pau et de la N1 de Cesson.

La participation aux frais d'inscription est fixée à 38€ par athlète.

Comme prévu dans les règles de sélection slalom senior 2025, l'ensemble des athlètes doit :

- Être licencié à la FFCK,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Pour les athlètes concernés, avoir signé et renvoyé la convention 2025 de sportifs de haut niveau de la FFCK.

Tableau de brassage course n°3 kayak cross :

A la suite de la publication du bulletin officiel n°1, il est apparu que le tableau publié ne répondait pas totalement aux attentes qui avaient été définies au préalable. Il a donc été décidé d'amender le tableau pour la course n°3 comme suit.

| ICF | | | |
|-----|----|----|----|
| 1 | 4 | 3 | 2 |
| 8 | 5 | 6 | 7 |
| 12 | 9 | 10 | 11 |
| 16 | 13 | 14 | 15 |

| Par tête de série | | | |
|-------------------|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 |

| Alterné 1 | | | |
|-----------|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 |
| 12 | 11 | 10 | 9 |
| 16 | 15 | 14 | 13 |

| Alterné 2 | | | |
|-----------|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| 8 | 7 | 6 | 5 |
| 10 | 9 | 12 | 11 |
| 15 | 16 | 13 | 14 |

| Alterné 3 | | | |
|-----------|----|----|----|
| 1 | 2 | 4 | 5 |
| 3 | 8 | 6 | 7 |
| 14 | 9 | 10 | 11 |
| 15 | 16 | 13 | 12 |

Information concernant le kayak cross :

Afin d'assurer l'équité sportive, il est essentiel que les 16 premiers du Time Trials participent à l'ensemble de la phase de confrontation et de brassage.

La caution de 50€ par dossard ne sera rendue que lors du retour du dossard et si l'athlète a participé à toutes les phases sur lesquelles il était programmé (hors raisons médicales certifiées par le médecin de course).

Athlètes autorisés à participer en slalom et kayak cross

Athlètes autorisés à participer en slalom et kayak cross suivant les règles de sélection

Athlètes sélectionnés à l'issue de la NI de Cesson, courses 1 et 2

| Hommes | Femmes |
|---|--|
| LATIMIER Hugo (C1H+Kayak cross) | REGNIER Romane (C1D+Kayak cross) U23 |
| DANDONNEAU Tomy (C1H+Kayak cross) U23 | LAURENT Zoé (C1D+Kayak cross) U23 |
| MENUAT Cyrian (C1H+Kayak cross) U23 | ESTANGUET Youlia (C1D+Kayak cross) U23 |
| LE MEUR Glen (C1H+Kayak cross) U23 | JANSSEN Fanchon (C1D+Kayak cross) |
| HERVAULT Maël (K1H+Kayak cross) U23 | POUILLY Emma (K1D+Kayak cross) U23 |
| REGNIER Hugo (K1H+Kayak cross) | REGNIER Romane (K1D+Kayak cross) U23 |
| PERREAU Noé (K1H+Kayak cross) U23 | ESTANGUET Youlia (K1D+Kayak cross) U23 |
| LE GUEN Jonas (K1H+Kayak cross) U23 | PRIOUX Lucie (K1D+Kayak cross) |
| PERREAU Léni (K1H+Kayak cross) U23 | SALESSE Laurine (C1D+Kayak cross) U23 |
| DESIGNES Théo (K1H+Kayak cross) | BUDZINSKI Julia (C1D+Kayak cross) |
| HUGUENIN Nathan (K1H+Kayak cross) U23 | BROSSARD Suzanne (C1D+Kayak cross) U23 |
| DAVY Maxence (K1H+Kayak cross) U23 | SEDRUE Clara (C1D+Kayak cross) U23 |
| FISCHER Adrien (C1H+Kayak cross) | DELAHAYE Clara (K1D+Kayak cross) U23 |
| BRUCHER Aloïs (C1H+Kayak cross) U23 | ROUX Adeline (K1D+Kayak cross) U23 |
| SENECHAULT Mathéo (C1H+Kayak cross) U23 | BARBOSA Nélia (K1D+Kayak cross) |
| ROYE Léo (C1H+Kayak cross) U23 | AUGU Perrine (K1D+Kayak cross) U23 |

Athlètes membres des différents collectifs France de la FFCK autorisés à s'inscrire en kayak cross

| Hommes | Dames |
|--|-------|
| BARONE Luca (MMCK) Collectif France descente | |

Ces sélections étant nominatives, il ne sera procédé à aucun remplacement en cas de désistement.

Les athlètes du tableau ci-dessus doivent effectuer une pré-inscription avant le 3 avril à minuit sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/ejduwV5LB>

QR code inscription chefs d'équipes (avant le 3 avril minuit) :



QR code questions des chefs d'équipes (avant le 7 avril 20h) :



QR code inscription aux créneaux officiels (avant le 3 avril minuit) :

